

FEMINIST →

ACTION NEXUS

for Economic and Climate Justice

UNE ANALYSE FÉMINISTE DE LA TRIPLÉ CRISE :

**le changement climatique, la dette
et la pandémie de COVID-19
au Zimbabwe et au Kenya**

PAR MELANIA CHIPONDA ET ANNE SONGOLE

INTRODUCTION

Ce dossier se concentre sur l'exemple du Zimbabwe et du Kenya afin d'illustrer l'impact de trois crises interdépendantes dans la région africaine. Les problématiques identifiées relatives au changement climatique, à la pandémie de COVID-19 et à la dette souveraine découlent d'un système économique néolibéral qui fonctionne en coopération avec des systèmes d'oppression. Nous nous proposons d'adopter ici une approche féministe intersectionnelle afin d'appréhender cette dynamique et de plaider en faveur de solutions systémiques sur le long terme.

Notre réflexion s'inscrit dans le contexte de l'engagement des mouvements féministes participant au **Nexus Action féministe pour la justice économique et climatique (« Nexus Action »)** en faveur du développement de ressources et de matériels d'éducation populaire et de plaidoyers juridiques destinés à promouvoir un programme féministe global. Ce programme féministe n'a rien de nouveau ou de différent, c'est une

initiative bien articulée qui s'appuie sur le travail des mouvements féministes au fil des générations. Notre **Plan d'action 2021 pour une justice économique féministe**, élément central du Nexus Action, reconnaît la manière dont notre travail renforce et réaffirme mutuellement les programmes féministes élaborés pendant plus de cinq décennies et relie les mouvements entre eux, dont entre autres, la justice en matière de commerce, de dettes et le nouveau **pacte vert mondial féministe et décolonial**. D'autres ressources ainsi qu'un résumé des sept principales exigences découlant de notre travail sont disponibles sur la page web de la Nexus Action.¹

Il est nécessaire de procéder à une analyse féministe de la crise du climat et de la dette dans le contexte de la pandémie pour mettre en lumière les différents impacts résultant des injustices commises par politiques économiques néolibérales sur la vie et le bien-être des femmes et des filles en Afrique. Cette approche identifie les configurations normalisées et invisibles de l'injustice structurelle et les expose. La dette extérieure que les pays africains doivent rembourser affecte directement la pleine jouissance des droits humains des femmes.

I. DES CRISES QUI SE SUPERPOSENT EN AFRIQUE

De nombreux pays d'Afrique possèdent une double économie : l'économie moderne et l'économie traditionnelle, souvent appelée « économie populaire ». Les économies monétisées sont principalement urbaines et reposent sur l'argent liquide : les gens font des affaires dans le cadre de l'économie de marché. Les économies rurales, quant à elles, restent dominantes sur le continent et font vivre environ 60 pour cent de la population.² Elles dépendent de l'agriculture de subsistance et fonctionnent en grande partie en dehors du marché formel. Leurs activités sont considérées comme informelles, et elles sont principalement destinées à répondre aux besoins des ménages. Elles sont dirigées par des femmes, qui exploitent la terre pour produire des denrées alimentaires destinées à soutenir la vie de millions d'Africain·e·s. Beaucoup de femmes vivant dans les zones rurales travaillent dans le but de produire suffisamment de denrées pour la consommation puis vendre le surplus pour payer les produits de première nécessité tels que les vêtements, les frais de scolarité et les soins de santé.

L'Afrique a toujours été accablée par une dette injuste, à l'instar de nombreuses nations postcoloniales. Outre les effets du Consensus de Washington et des politiques d'ajustement structurel, qui ont fait obstacle à l'investissement dans les infrastructures publiques, l'enseignement supérieur et d'autres secteurs,³ la France a créé le système du franc CFA, monnaie « centralisatrice » dans les pays d'Afrique de l'Ouest, qui oblige ces derniers à déposer plus de la moitié de leurs réserves de devises étrangères auprès du Trésor français.⁴ Ces sommes représentent le double de l'aide que la France apporte à l'Afrique subsaharienne.⁵


1 [Feminist Action Nexus for Economic and Climate Justice « Nexus Action féministe pour la justice économique et climatique ».](#)

2 Statistiques publiées par Mariam Saleh sur Statista. [Urbanization rate in Africa in 2021, by country \(« Taux d'urbanisation en Afrique en 2021, par pays »\).](#)

3 Alan Hirsch et Carlos Lopes pour *Africa Development / Afrique et Développement*. [Post-colonial African Economic Development in Historical Perspective \(« Développement économique postcolonial de l'Afrique dans une perspective historique »\).](#) (2020).

4 Ndongo Samba Sylla. [The CFA Franc: French Monetary Imperialism in Africa \(« Le franc CFA : l'impérialisme monétaire français en Afrique »\).](#) (2017).

5 Interview de Ndongo Samba Sylla et Fanny Pigeaud pour *Jacobin Magazine*. [How France Continues to Dominate Its Former Colonies in Africa \(« Comment la France continue de dominer ses anciennes colonies en Afrique »\).](#) (2021)



En raison du remboursement d'une dette insoutenable et du maintien de dispositions datant de l'époque coloniale qui les empêchent d'investir dans les biens publics, la plupart des pays d'Afrique, comme une grande partie des pays de l'hémisphère sud, n'est pas en mesure de faire correctement face aux défis posés par le changement climatique. Alors qu'ils consacrent leurs ressources au remboursement des dettes étrangères, le changement climatique appauvrit les populations africaines, qui sont obligées de porter ce fardeau toutes seules. Et la charge n'est pas répartie de manière équitable : ce sont principalement les femmes qui subissent les conséquences des crises du climat et de la dette. Lorsque des catastrophes se produisent (ce qui est de plus en plus fréquent en raison du changement climatique), elles perdent leurs moyens de subsistance alors que les compensations sont négligeables, voire inexistantes. C'est dans ce contexte que le présent document appelle à la justice pour les Africain·e·s, par l'annulation inconditionnelle de toutes les dettes coloniales, en solidarité avec les autres appels du même ordre lancés dans l'ensemble des pays de l'hémisphère sud.

La pandémie de COVID-19 ajoute une autre strate aux crises du climat et de la dette de l'Afrique. Ces crises croisées ont exposé au grand jour les schémas répétitifs en matière de préjudices, d'inégalités et de marginalisation. Sur l'ensemble du continent, les gouvernements luttent pour traiter séparément la crise climatique, la pandémie et la crise de la dette, sans tenir compte de la façon dont ces problématiques se renforcent mutuellement et exacerbent les inégalités sociales et économiques.



LA CRISE CLIMATIQUE ET LA SANTÉ DES POPULATIONS ET DES ÉCOSYSTÈMES EN AFRIQUE

2019 a été l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées en Afrique,⁶ et cette tendance se poursuit sur l'ensemble du continent alors que des conditions météorologiques extrêmes sont observées dans toutes les sous-régions. Le continent connaît un réchauffement beaucoup plus rapide que prévu.⁷ Et selon les prévisions, celui-ci devrait s'intensifier et se poursuivre, avec une diminution du régime pluviométrique en Afrique du Nord et en Afrique australe et une augmentation des précipitations dans la région du Sahel.⁸ À la fin du siècle, on prévoit un réchauffement de plus de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels dans la plupart des régions du continent. Le 5^e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que depuis 1901, les températures ont déjà augmenté de plus de 1°C sur le continent ; cette période a également été caractérisée par des températures chaudes et des canicules. Le niveau des mers a augmenté, atteignant 5 millimètres par an dans la plupart des zones océaniques qui entourent l'Afrique voire plus dans le sud-ouest de l'océan Indien, les zones couvrant Madagascar vers l'est au-delà de l'île Maurice. Ce chiffre est supérieur à l'élévation moyenne du niveau de la mer, qui se situe entre 3 et 4 millimètres par an.⁹

6 Mongabay. [In Africa, temperatures rise, but adaptation lags on West's funding failure](#) (« En Afrique, les températures augmentent, mais l'adaptation tarde en raison du manque de financement de la part de l'Occident »). (2022).

7 Dan Shepherd pour *African Renewal*. [Global warming: severe consequences for Africa](#) (« Réchauffement climatique : de graves conséquences pour l'Afrique »). (Décembre 2018-mars 2019)

8 Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC). [Climate Change Is an Increasing Threat to Africa](#) (« Le changement climatique constitue une menace croissante pour l'Afrique »). (2020).

9 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). [Cinquième rapport d'évaluation](#). (2014).

Les conditions climatiques continuent de changer en Afrique et les phénomènes météorologiques deviennent imprévisibles, provoquant des perturbations dans les systèmes alimentaires locaux et bouleversant la vie et les moyens de subsistance, en particulier pour les femmes. Des pays comme le Sénégal, Madagascar et l'île Maurice sont fortement touchés par le changement climatique, qui affecte de manière disproportionnée les femmes travaillant dans la pêche et la production de subsistance. Au Sénégal, l'élévation du niveau de la mer a envahi les habitats humains, détruisant les maisons dans des régions comme la ville côtière de Bargny, et c'est sur les épaules des femmes que repose la charge de reconstruire les maisons, les moyens de subsistance et les infrastructures communautaires. On estime que 100 pour cent des côtes du Sénégal, du Togo, du Bénin et de la Côte d'Ivoire ont connu une érosion, et cette situation risque de s'aggraver à l'avenir.¹⁰

Selon le GIEC, l'Afrique risque de subir une baisse de la productivité des cultures résultant de l'augmentation de la chaleur et de la sécheresse, des dégâts causés par les nuisibles et les maladies, et des inondations, ce qui risque sérieusement de menacer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance tant à l'échelle individuelle que nationale et régionale.¹¹ La santé des populations est également menacée, car le réchauffement des températures et les changements dans le régime pluviométrique rendent l'habitat plus propice aux insectes piqueurs et à la circulation de maladies à transmission vectorielle comme la dengue, le paludisme et la fièvre jaune.¹² À titre de référence, en 2017, on estimait que 93 pour cent des décès dans le monde dus au paludisme ont eu lieu en Afrique.¹³

B. LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a perturbé les économies, l'intégration régionale, la cohésion sociale et les systèmes de santé partout en Afrique. Les impacts sur les communautés historiquement marginalisées sont immenses et s'inscrivent dans le long terme. Alors que les mouvements féministes et de justice sociale formulent des exigences plus complexes et plus transformatrices, on constate, dès que l'on examine les programmes de développement à l'échelle mondiale et régionale, d'énormes régressions, qu'il s'agisse de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA),¹⁴ des Objectifs de développement durable (ODD)¹⁵ ou d'autres programmes de développement.¹⁶

Pour prévenir les effets de la pandémie, les États membres de l'UA ont adopté une stratégie visant à limiter les maladies graves et les décès et à réduire les répercussions sociales et économiques. Cette stratégie a été renforcée par la création du Fonds de secours contre le coronavirus, dont l'objectif est d'atténuer les impacts socio-économiques négatifs du virus, de renforcer la capacité du continent à faire face aux

¹⁰ Banque mondiale. [L'érosion, les inondations et la pollution coûtent chaque année 3,8 milliards de dollars à l'Afrique de l'Ouest](#). (2019).

¹¹ Boko, M., I. Niang, A. Nyong, C. Vogel, A. Githeko, M. Medany, B. Osman-Elasha, R. Tabo et P. Yanda, [2007: Africa. Impacts, Adaptation and Vulnerability \(« 2007 : Afrique. Impacts, adaptation et vulnérabilité »\)](#). Contribution du groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du GIEC, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden et C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge UK, 433-467.

¹² Rocklöv, J., Dubrow, R. [Climate change : an enduring challenge for vector-borne disease prevention and control \(« Le changement climatique : un défi permanent pour la prévention et le contrôle des maladies vectorielles »\)](#). *Nat Immunol* 21, 479-483. (2020).

¹³ Organisation mondiale de la santé (OMS). [Le Rapport sur le paludisme dans le monde 2019 en un clin d'œil](#). (2019).

¹⁴ En savoir plus sur l'[Agenda 2063](#) de l'Union africaine.

¹⁵ En savoir plus sur les 17 [Objectifs de développement durable](#) (ODD).

¹⁶ African Union Development Agency (AUDA-NEPAD). [African Union COVID-19 / Occupational Safety and Health: Guidelines Series « Union africaine COVID-19 / Sécurité et santé au travail : Série de directives »](#). (2020).

urgences en matière de santé publique et de soutenir l'achat et la distribution d'équipements médicaux adaptés.¹⁷ La plupart des pays africains ont mis en place des mesures de confinement, des tests obligatoires en cas de suspicion de contamination et la recherche des contacts pour contenir la propagation du virus. Pour les travailleuse-s du secteur informel, composé en grande partie de femmes, rester à la maison signifierait perdre ses moyens de subsistance sans aucun système de soutien ou filet de sécurité. De plus, dans de nombreux pays, les zones d'habitat informel sont généralement surpeuplées : il n'est pas rare que huit personnes partagent une même pièce, ce qui rend impossible toute distanciation physique. La plupart des gouvernements ont militarisé les zones résidentielles très denses afin de contrôler les déplacements et de faire respecter les règles. Cependant, au lieu de renforcer l'adhésion à ces règles, cela a au contraire engendré plus de violence.¹⁸

En réaction à la pandémie, le Parlement panafricain exhorte ses membres à faire en sorte que les États membres de l'UA allouent suffisamment de fonds à leurs systèmes de santé pour répondre aux contraintes imposées par la pandémie. Il souligne que des installations de santé non adaptées entravent la lutte contre la COVID.¹⁹

LA DETTE ET L'HÉRITAGE COLONIAL

L'Afrique est aux prises avec une dette énorme qui ne cesse de s'alourdir en raison du gonflement des taux d'intérêt. Prenons l'exemple de la dette de l'Afrique subsaharienne, qui s'élevait à 702,4 milliards de dollars en 2020, contre 380,9 milliards de dollars en 2012.²⁰ Les crises du climat et de la dette auxquelles l'Afrique est confrontée ne peuvent être appréhendées sans tenir compte de l'augmentation de la pauvreté sur le continent, car celle-ci a des effets dévastateurs sur les femmes agricultrices et autochtones, dont la subsistance est intrinsèquement liée à la terre en raison de leur rôle de productrices de nourriture et de gardiennes de l'environnement.

Comme mentionné plus haut, les pays colonisateurs européens ont accablé les pays africains de dettes et de systèmes financiers prédateurs au cours du processus d'accession à l'indépendance. De plus, pendant la période de la guerre froide, entre 1947 et 1991, les pays africains ont reçu d'énormes prêts de la part de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), ainsi que des pays de l'hémisphère nord en général.²¹ Ces prêts étaient assortis de conditions qui limitaient les dépenses sociales et nécessitaient la mise en œuvre de politiques économiques néolibérales afin de créer un environnement jugé propice à l'arrivée d'investissements étrangers.²² Les conditions imposaient souvent de faire des affaires avec les pays prêteurs : par exemple, le Mali s'est vu accorder un prêt d'un

¹⁷ En savoir plus sur le [Fonds d'intervention COVID-19](#) de l'Union africaine.

¹⁸ Al Jazeera. [UN raises alarm about police brutality in COVID-19 lockdowns](#) (« L'ONU tire la sonnette d'alarme sur les brutalités policières lors des confinements dans le cadre de la COVID-19 »). (2020).

¹⁹ Union africaine. [African Parliamentarians aim for increased health budgets amid COVID-19 pandemic](#) (« Les parlementaires africain-e-s souhaitent une augmentation des budgets de santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19. »). (2020).

²⁰ Danny Bradlow & Magalie Masamba. [Debt distress in Africa: biggest problems, and ways forward](#) (« Le surendettement en Afrique : les plus grands défis et les pistes à suivre »). The Conversation. (2022).

²¹ Alan Hirsch et Carlos Lopes pour *Africa Development / Afrique et Développement*. [Post-colonial African Economic Development in Historical Perspective](#) (« Développement économique postcolonial de l'Afrique dans une perspective historique »). (2020).

²² Ibid.

million de francs CFA afin qu'il puisse acheter des marchandises au pays prêteur. Ce type d'« aide liée » enrichissait les gouvernements corrompus, tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays prêteurs, et faisait passer les investissements étrangers avant le bien-être des populations africaines.²³

Cette situation a aggravé la pauvreté dans la plupart des pays africains, car ces prêts devaient être remboursés ; les femmes sont devenues les dommages collatéraux de ces dettes, car elles ont été contraintes de les assumer par leur travail de soins non rémunéré. Lorsque les gouvernements sont en proie à une crise de la dette, ils sont incapables d'investir sérieusement dans les services publics tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'éducation et d'autres services essentiels, et de les fournir correctement. En raison de la répartition sexuée des rôles en matière de soins, les femmes en situation de pauvreté prennent en charge ces services, préservant ainsi la vie de leurs familles et de leurs communautés. Cependant, leurs contributions ne sont ni prises en compte, ni rémunérées ; elles sont rendues totalement invisibles et considérées comme allant de soi, car la société normalise le fait que les femmes se chargent gratuitement des tâches ménagères et des soins.

Le changement climatique et la pandémie ont tous deux eu un impact sur la situation de la dette du continent. En effet, pour faire face aux pertes et dommages²⁴ subis à cause des catastrophes d'origine climatique, la plupart des pays africains ont été obligés d'emprunter. De même, pour lutter contre la pandémie et en sortir, l'Afrique a encore dû emprunter. Lorsqu'il n'était pas possible d'emprunter davantage, certains pays ont dû suspendre le remboursement de leur dette afin que les ressources puissent être affectées à la lutte contre la pandémie. Cette suspension a entraîné des taux d'intérêt exorbitants qui ont saigné davantage les économies africaines.



LES DROITS HUMAINS DES FEMMES ET LE FARDEAU DE LA DETTE

Les femmes portent injustement le fardeau de la crise de la dette et du changement climatique depuis l'ère industrielle jusqu'à aujourd'hui. Les expériences des femmes noires africaines pendant la période coloniale doivent être appréhendées dans le contexte du processus d'accumulation du capital qui avait lieu à l'époque. Le mode de production mis en place par l'administration coloniale ne convenait pas aux systèmes de production de subsistance des autochtones. Les femmes africaines étant largement impliquées dans les économies de subsistance, la violence du colonialisme sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones se traduit² par une violence contre les femmes. Les besoins des autochtones d'Afrique ont été ignorés.

Le développement de technologies violentes, dont les armes, constitue le moteur des économies modernes patriarcales et capitalistes, ce qui a conduit l'Europe à coloniser sauvagement le monde depuis le 15^e siècle. Ce modèle de production a transféré la fortune et les privilèges aux colons européens en Afrique et dans l'hémisphère sud, tout en répercutant les injustices sur la génération des populations autochtones, en particulier les femmes. Le continent a également hérité de la dette coloniale et de la crise climatique,

²³ Ibid.

²⁴ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC). [Introduction to loss and damage \(« Introduction aux pertes et dommages »\)](#).

dont l'origine remonte à la révolution industrielle et à la croissance du capitalisme mondial. Actuellement, les femmes et les peuples autochtones sont les gardiens d'environ 80 pour cent de la diversité biologique mondiale²⁵, leur vie et leur bien-être dépendent donc de la bonne santé des écosystèmes.

Le 6^e rapport du GIEC reconnaît le rôle joué par le colonialisme à l'origine de la crise climatique. Il faut souligner que le capitalisme a réussi à pénétrer le continent africain en détruisant notamment les économies locales et en apportant des modèles économiques qui étaient et restent étrangers à l'Afrique. Lorsque les processus de production locaux ont été démantelés, les Africain-e-s ont été obligés de travailler pour les colons pour survivre, et les effets de l'ensemble de ces processus étaient marqués par la dimension de genre. Travailler pour les régimes coloniaux n'était pas une volonté de la part des autochtones, mais résultait d'une coercition exercée par l'introduction de taxes et la monétisation de leurs économies de subsistance. Les colons européens ont détruit les systèmes agricoles des femmes en place dans leurs colonies. À la suite de l'appropriation des terres par les colons européens, les femmes ont perdu le droit de les utiliser. De plus, les administrateur·trice·s des colonies ont introduit des réformes foncières fondées sur la croyance européenne selon laquelle ce sont les hommes qui produisent,²⁶ comme dans le concept patriarcal de *soutien de famille*.

Les femmes continuent de souffrir de la violence sexiste, laquelle s'est intensifiée pendant la pandémie de COVID-19. L'article de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes stipule que « la violence à l'égard des femmes désigne tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »²⁷ Il n'est pas possible de fermer les yeux sur le fait que les femmes sont également soumises à une violence structurelle dans leur vie publique qui se traduit par du sexisme, de la discrimination et d'autres actes de violence résultant de leur position dans la structure sociale. La violence structurelle émane de la privation politique et économique d'une classe, en l'occurrence celle des femmes africaines. Le principe général de la violence structurelle repose sur l'inégalité, qui est largement tributaire de la manière dont le pouvoir est réparti. Les injustices auxquelles les femmes africaines subissent en matière de changement climatique et de dette constituent une violence structurelle qui doit être traitée de toute urgence.

Plusieurs pays africains, et notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, affichent constamment le taux de pauvreté le plus élevé²⁸ et le PIB le plus faible.²⁹ Ces pays dépensent chaque année des centaines de millions pour assurer le remboursement de leur dette extérieure, leur population n'a pas accès aux soins de santé de base, à l'eau potable, à un logement décent, à une énergie propre et abordable et à d'autres biens et services essentiels.³⁰

²⁵ Banque mondiale. [Indigenous Women Leaders Persevere Amid a Changing Climate \(« Les femmes autochtones leaders persévèrent dans un climat changeant »\)](#). (2022).


²⁶ Lourdes Benería and Gita Sen. [Accumulation, Reproduction, and "Women's Role in Economic Development" \(« Accumulation, reproduction et "rôle des femmes dans le développement économique" »\)](#). *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 7 (1981): 279 - 298.

²⁷ UN Women. [A brief overview of the United Nations and violence against women \(« Bref panorama des Nations Unies et de la violence exercée contre les femmes »\)](#).

²⁸ Banque mondiale. [Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national \(% de la population\)](#). (2023).

²⁹ Fonds monétaire international (FMI). [GDP, current prices \(« PIB à prix courants »\)](#). (2023).

³⁰ Okeke, Chris N. [The Debt Burden: An African Perspective \(« Le fardeau de la dette : une perspective africaine »\)](#). *The International Lawyer* 35, no. 4 (2001): 1489-1505.



En raison de l'ampleur de la dette, la plupart des pays africains ne sont pas en mesure d'investir dans les dépenses sociales, notamment dans les biens, les services et les infrastructures publics, ainsi que dans les systèmes de protection sociale, autant d'éléments qui pourraient bénéficier aux femmes et aux communautés marginalisées et, par conséquent, à la mise en œuvre des droits humains. Les États signataires de ces accords internationaux multilatéraux sont dans l'obligation de garantir les droits humains fondamentaux pour tous·tes. Pourtant, les demandes incessantes faites auprès des États pauvres d'Afrique pour qu'ils utilisent leurs maigres ressources afin d'assurer le remboursement de leurs dettes, au lieu d'améliorer les services sociaux de base, rendent la communauté internationale complice de la violation des droits humains des Africain·e·s,³¹ en particulier des femmes africaines qui subventionnent les services sociaux par leur travail non rémunéré. Les pays africains supportent le fardeau d'une dette dévastatrice et injuste alors qu'ils sont affectés de manière disproportionnée par le changement climatique. Les répercussions du remboursement de la dette sur le plan humain sont considérables. Selon le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, si les nations gravement endettées conservaient l'argent consacré au remboursement de la dette extérieure, l'Afrique aurait pu, à elle seule, sauver la vie d'environ 21 millions d'enfants jusqu'en 2000,³² améliorer les soins de santé maternelle et fournir d'autres services sociaux nécessaires à la subsistance. La dette extérieure continue d'augmenter, et non pas en raison d'emprunts incessants, mais à cause du niveau élevé des taux d'intérêt et des frais de remboursement de la dette ; à tel point qu'il semble moralement injustifiable pour les pays africains de continuer à consacrer leurs maigres ressources au paiement de la dette alors que les populations les plus défavorisées du continent continuent de souffrir.³³ La situation est d'autant plus grave que les pays du Nord, qui sont responsables des contributions au Fonds vert pour le climat, ne respectent pas leurs engagements en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et ne tiennent pas compte de l'appel à réparation lancé par les pays du Sud.

II. ÉTUDE DE CAS

A. DETTE COLONIALE, SÉCHERESSES ET AJUSTEMENT STRUCTUREL : LE CAS DU ZIMBABWE

Le Zimbabwe figure parmi les pays d'Afrique qui sont confrontés à la fois à une crise de la dette et à une exposition aux catastrophes naturelles. La dette du Zimbabwe prend racine dans l'histoire coloniale du pays : celle d'un gouvernement suprématiste blanc qui a emprunté pour accroître et renforcer sa puissance militaire pendant la guerre de libération du pays contre le colonialisme et la domination des colons blancs. La Rhodésie du Sud (l'actuel Zimbabwe) est allée à l'encontre des sanctions imposées par les Nations Unies en menant une guerre injuste contre ses populations autochtones. L'administration des colons blancs a contracté une dette qui s'élevait à 700 millions de dollars lors de l'accession du pays à l'indépendance en

³¹ Ibid.

³² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau régional de l'Afrique orientale et australe (ESARO). [The Looming Debt Crisis in Eastern and Southern Africa: What it Means for Social Sector Investments and Children \(« La crise de la dette qui menace l'Afrique orientale et australe : quelles conséquences pour les investissements du secteur social et les enfants ? »\)](#). (2021).

³³ Judith Tyson. [Rising interest rates are threatening debt sustainability in Africa \(« La hausse des taux d'intérêt menace la solvabilité de la dette en Afrique »\)](#). ODI. (2022).

1980.³⁴ Cette dette a été cédée au nouveau gouvernement indépendant du Zimbabwe. Ainsi, le peuple zimbabwéen a hérité d'une dette issue de l'administration coloniale, qui ne lui a été d'aucune utilité puisqu'elle a servi à violer ses droits sous le régime colonial britannique. De fait, le peuple zimbabwéen se voit contraint de rembourser une dette qu'il n'a pas contribué à acquérir et qui a financé une guerre injuste ayant entraîné la mort de ses semblables. La dette coloniale continue d'appauvrir la vie de tous les citoyen·ne·s de ce pays exposé aux catastrophes climatiques.

Lors de l'accession à l'indépendance, le nouveau gouvernement du Zimbabwe a dû continuer à emprunter pour empêcher la tentative de déstabilisation du pays par l'administration de l'apartheid, qui sévissait toujours en Afrique du Sud et était soutenue par des gouvernements tels que celui de la Grande-Bretagne.³⁵ Il est déplorable que des pays de la région qui soutenaient les droits humains d'autres peuples africains lorsqu'ils étaient soumis à des régimes coloniaux blancs soient toujours endettés envers ces mêmes pays qui les ont colonisés. En effet, ces derniers ont injustement bénéficié de l'occupation coloniale en exploitant les ressources du continent, à savoir la main-d'œuvre, les richesses minérales, les terres, les forêts, la faune et la flore et l'eau.

Le Zimbabwe a dû faire face à des sécheresses d'origine climatique dans les années 1980 et au début des années 1990, et plus particulièrement à la sécheresse dévastatrice de 1992. Les rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) attribuent le changement climatique à la révolution industrielle.³⁶ De fait, les pays de l'hémisphère nord ont été les principaux moteurs et bénéficiaires de la révolution industrielle, tandis que les pays de l'hémisphère sud, notamment l'Afrique, ont subi ses effets négatifs, que ce soit l'extraction des ressources, la pollution ou les catastrophes climatiques. Le sort actuel des peuples africains est indissociable de leur histoire coloniale qui a été largement motivée par l'expansion des processus d'industrialisation en Europe et la croissance du système d'accumulation à l'échelle mondiale.

La réponse du capitalisme néolibéral à la crise de la dette consiste à augmenter la taxation des simples citoyen·ne·s en privilégiant la protection du capital. Alors que des organisations et des mouvements de la société civile du monde entier ont appelé à l'annulation de la dette des pays de l'hémisphère sud, en particulier de l'Afrique, notamment en réponse à la crise climatique et à la pandémie, les institutions financières internationales (IFI) telles que la Banque mondiale et le FMI continuent de recommander des schémas économiques néolibéraux qui poussent les pays à mettre en place des mesures d'austérité. Par exemple, pendant la sécheresse de 1992, à laquelle se sont ajoutés divers autres facteurs, le gouvernement du Zimbabwe n'a pas pu honorer ses obligations en matière de dette. Les recommandations de la Banque mondiale et du FMI face à cette crise climatique ont porté sur l'octroi d'une extension des prêts à la condition que le pays adopte des politiques économiques néolibérales par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel économique (ESAP).³⁷

³⁴ Nick Dearden. [The West owes Zimbabwe a future \(« L'Occident doit un avenir au Zimbabwe »\)](#). Al Jazeera. (2017).

³⁵ Ibid 9

³⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). [1.3.1 Human Influence on the Climate System, Third Assessment Report \(« 1.3.1 L'influence des activités humaines sur le système climatique, Troisième rapport d'évaluation »\)](#). (2001).

³⁷ Rupak Chattopadhyay pour la revue *Review of African Political Economy*. [Zimbabwe : Structural Adjustment, Destitution & Food Insecurity \(« Zimbabwe : ajustement structurel, misère et insécurité alimentaire »\)](#). (2000).

Le gouvernement a donc dû réduire ses dépenses en mettant en place un certain nombre de mesures, dont la suppression d'un grand nombre d'emplois, la libéralisation du commerce, le retrait des subventions gouvernementales, l'introduction de droits d'utilisation et la privatisation des services publics. Ce qui a entraîné un appauvrissement extrême de la population du Zimbabwe, déjà dévastée par la sécheresse. Au lieu de protéger sa population des effets de la catastrophe qui ravageait le pays en causant la mort de plus d'un million de bovins,³⁸ le gouvernement a décidé de réduire les dépenses consacrées aux services publics. Cela a eu pour conséquence de reporter la charge des soins de santé sur les femmes, notamment en matière de santé maternelle, de soins prénatals et postnatals, de santé génésique, et de soutien aux familles et aux communautés par le biais de leur travail non rémunéré.

B. L'INVASION DE CRIQUETS, LA DETTE ET L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : LE CAS DU KENYA

Le Kenya figure également parmi les pays africains pris au piège d'une dette alors que sa population se débat contre les catastrophes découlant du changement climatique. On ne sait pas si le pays a hérité d'une dette coloniale ou non, mais tout porte à croire que l'infrastructure financière était commerciale, reposant sur la propriété foncière et l'agriculture, et fortement axée sur un système d'accumulation qui a perduré pendant l'ère postcoloniale. Alors que se profilait la fin du régime colonial, la fuite des capitaux était telle que la stratégie du nouveau gouvernement était d'attirer les investissements étrangers. Les banques britanniques dominaient l'infrastructure financière et accordaient peu de crédits aux Africain·e·s/Kenyan·e·s. Le secteur financier commercialisé prédominait dans le Kenya postcolonial, qui s'est effondré dans les années 80, poussant le gouvernement à adopter des prêts et des politiques d'ajustement structurel. Ceux-ci étaient assortis de conditions telles que l'austérité et ont conduit à l'endettement et à la dépendance actuels.³⁹

L'épidémie de COVID-19 est survenue à un moment où l'Afrique de l'Est luttait pour contrôler une invasion de criquets qui, à partir de décembre 2019, a ravagé les fermes des zones rurales du Kenya. Il s'agissait de l'invasion la plus dévastatrice depuis 70 ans.⁴⁰ Les criquets pèlerins, *Schistocerca gregaria*, sont considérés comme le ravageur le plus destructeur au monde, étant donné sa capacité à multiplier sa population par 20 en seulement trois mois. Ces insectes sont susceptibles de parcourir 80 millions de kilomètres carrés et peuvent consommer 2 g de végétation par jour, soit l'équivalent de la nourriture quotidienne nécessaire à 35 000 personnes.⁴¹ L'invasion de criquets a aggravé la crise alimentaire qui frappait alors le pays, victime de pénuries alimentaires dues à des sécheresses prolongées liées à la crise climatique. Lorsque la pandémie et l'invasion de criquets ont eu lieu, la situation de la dette du Kenya était déjà en train de s'aggraver. Les emprunts liés à la seule pandémie se chiffraient à 2,9 milliards de dollars en 2020, et en janvier 2021, le Kenya a suspendu le remboursement de sa dette à hauteur de 514 millions de dollars en réponse à la pandémie.⁴²

³⁸ Jeffrey Moyo. [Zimbabweans struggle amid worst drought in memory \(« Le Zimbabwe en proie à la pire sécheresse de son histoire »\)](#). Anadolu Agency. (2019).

³⁹ Nick Bernards. [Colonial Financial Infrastructures and Kenya's Uneven Fintech Boom \(« Les infrastructures financières coloniales et le boom inégal de la Fintech au Kenya »\)](#). Antipode, 54: 708-728. (2022).

⁴⁰ David Njagi. [The Biblical locust plagues of 2020 \(« Les invasions bibliques de criquets de 2020 »\)](#). BBC. (2020).

⁴¹ Ibid 15

⁴² James Anyanzwa. [Despite pandemic recovery, Kenya's debt set to rise again \(« Malgré la sortie de crise de la pandémie, la dette du Kenya va encore augmenter »\)](#). The East African. (2022).

D'après les recherches effectuées par le Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net) en 2021, la dette extérieure du Kenya est passée de 29,9 millions de dollars fin septembre 2019 à 33,7 millions de dollars fin septembre l'année suivante. En outre, le gouvernement a proposé de s'appuyer sur des plans d'assainissement budgétaire, notamment la réduction des dépenses publiques, pour gérer l'escalade de la dette, ce qui aura des répercussions sur les services publics de base comme la santé et l'éducation. Le plafond de la dette publique du Kenya est de 9 000 milliards de KES (soit 69,9 milliards de dollars) ; or, en juin 2021, le portefeuille de la dette s'élevait à 7 700 milliards de KES (soit 59,9 milliards de dollars).⁴³ Pour financer le déficit, le pays entend emprunter à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

Si le gouvernement affirme que la dette publique reste viable, il a pourtant dû modifier la loi à maintes reprises pour permettre au trésor public de dépasser les plafonds d'emprunt. Le FMI a récemment reclassé le surendettement du Kenya d'un niveau moyen à un niveau élevé,⁴⁴ assorti de ses propres mesures d'austérité et de la taxation des produits de base.

Selon les estimations, les effets du changement climatique devraient entraîner des pertes économiques de 4,4 pour cent du PIB du Kenya d'ici 2030.⁴⁵ Le pays dépend de secteurs comme l'agriculture, le tourisme, l'eau, l'énergie, la faune et la flore sauvages et la santé, secteurs qui ont tous été lourdement touchés par la pandémie, l'invasion de criquets et la violente sécheresse. La crise de la dette et les mesures d'austérité adoptées par la suite ont entraîné de graves difficultés pour la prestation des services publics pendant et après la pandémie, notamment en matière de santé, d'éducation et de transport. Au total, 1,7 million de Kenyan·e·s ont perdu leur emploi en 2020, dont 63 pour cent étaient des jeunes.⁴⁶ Les estimations montrent également que 2 millions de Kenyan·e·s ont basculé dans la pauvreté pendant la pandémie.⁴⁷ Les ménages doivent emprunter pour accéder aux biens publics comme la santé, l'éducation et le logement.

Cette année, le gouvernement a octroyé des subventions aux compagnies pétrolières pour faire face à l'augmentation du coût du pétrole dans le pays en raison de la guerre en Ukraine, mais a parallèlement augmenté le coût du gaz naturel liquéfié en réintroduisant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur cette matière première. Cette mesure a plongé davantage le peuple kenyan dans la pauvreté tout en accentuant les impacts, déjà disproportionnés, sur les femmes et les filles : celles-ci ont dû recourir à des combustibles polluants et inefficaces pour cuisiner, ce qui a eu des conséquences néfastes sur leur santé et leur bien-être.⁴⁸ Cette année, le gouvernement a même dû proposer des subventions pour la farine de maïs, qui est l'aliment de base du pays, car le pays est confronté à de graves pénuries qui font grimper les prix des denrées alimentaires, menaçant ainsi la santé et la nutrition des femmes enceintes et des enfants. La

⁴³ Banque africaine de développement. [Policy Note : Public Debt Dynamics in Kenya \(« Note de politique : Dynamique de la dette publique au Kenya »\)](#). (2021).

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Banque africaine de développement. [Climate Change Impacts on Africa's Economic Growth \(« Impacts du changement climatique sur la croissance économique de l'Afrique »\)](#). (2020)

⁴⁶ Business Daily Africa. [1.7M jobs lost during Covid-19 lockdown \(« 1,7 millions d'emplois perdus pendant le confinement lié à la Covid-19 »\)](#). (2020).

⁴⁷ Banque mondiale. [Kenya Economic Update : COVID-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens \(« Actualités économiques du Kenya : la COVID-19 nuit aux efforts de réduction de la pauvreté au Kenya et augmente le nombre de citoyen·ne·s pauvres »\)](#). (2020).

⁴⁸ CLEAN Air Africa, et al. [COP26 and SDG7 goals under threat: 16% VAT on LPG reverses progress made in clean cooking adoption in Kenya \(« Les objectifs de la COP26 et de l'ODD7 menacés : la TVA de 16 % sur le GPL annule les progrès réalisés dans l'adoption de modes de cuisson propres au Kenya »\)](#). (2022)

gratuité des services de santé maternelle et d'éducation que le gouvernement avait instituée est aujourd'hui menacée : des directives sur la suppression des subventions pour ces services ont déjà été adoptées par le nouveau régime récemment élu.

Le marché kenyan est privatisé, monopolistique et imparfait, et constitue un instrument de contrôle et d'exploitation politique, ce qui le rend très volatile. Il s'agit d'un héritage colonial.

III. RECOMMANDATIONS FÉMINISTES

L'analyse développée jusqu'alors donne un aperçu des inégalités auxquelles sont confrontées les femmes, en particulier les agricultrices et les femmes autochtones, et démontre que les gouvernements en Afrique doivent prendre des mesures pour s'attaquer aux protections sociales et juridiques qui sont intrinsèquement discriminatoires et augmentent la vulnérabilité des femmes à la crise climatique. Cependant, il apparaît également qu'il est impossible pour les femmes africaines d'obtenir une justice de genre qui ne soit pas assortie d'une justice climatique et d'une justice ne matière de dette. Le concept de classe sociale pour les femmes africaines remonte au statut colonial des femmes autochtones, qui n'avaient aucun droit de citoyenneté. En effet, elles avaient un statut inférieur au minimum vital de l'ensemble des classes. Cette situation était perpétrée par la structure du pouvoir de l'époque ; cependant, les caractéristiques structurelles du capitalisme, du racisme et du patriarcat sont maintenues à ce jour, perpétuant les mêmes inégalités de pouvoir. Le rôle de soumission associé aux femmes africaines au sein du foyer les a suivies dans leur vie publique. Ainsi, elles continuent à être mises à l'écart de la vie publique. Ce déséquilibre de pouvoir ne peut être modifié que si davantage de femmes participent à la vie publique et si elles travaillent contre les dynamiques structurelles qui favorisent l'inégalité.

Comme l'a noté à juste titre un mécanisme des Nations Unies pour les droits humains des femmes, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, « il y a eu une incapacité systémique à intégrer correctement la fonction biologique de reproduction et la fonction sexuée de soins non rémunérés dans la politique macroéconomique d'une manière holistique, efficace et cohérente, afin de garantir que la reproduction et les soins aillent de pair avec l'autonomisation économique globale des femmes ». ⁴⁹ Les gouvernements devraient donc prendre les mesures nécessaires à la reconnaissance, la rémunération et la redistribution du rôle de reproduction sociale des femmes, en considérant les soins et la socialisation des enfants et les soins aux personnes âgées et aux infirmes comme un travail. Ceci est d'autant plus crucial que les catastrophes d'origine climatique s'intensifient et que les femmes continuent de supporter les pertes et les dommages qui en découlent. Invisibiliser ce travail constitue une violence à l'égard des femmes, car elles sont appauvries et dévastées par les catastrophes. Les États et les pays de l'hémisphère nord devraient plutôt limiter les effets de ces dernières, sachant qu'ils en sont pour partie à l'origine.

Les décisions en matière de politique économique sont des choix politiques que les gouvernements

⁴⁹ The Center for Women's Global Leadership (CWGL). [Covid-19 Feminist Recovery Plan to Achieve Substantive Gender Equality \(« Plan de reprise féministe à la suite de la Covid-19 pour atteindre une égalité de genre substantielle »\)](#). Rutgers University. (2021).

n'exercent pas avec un niveau égal d'autorité et de liberté dans le monde. En effet, ce que les gouvernements peuvent faire à titre individuel en réponse à une crise dépend largement du degré d'indépendance et de flexibilité dont ils disposent. Ils doivent prendre des décisions de politique macroéconomique qui répondent aux besoins de leur population plutôt qu'aux pressions extérieures. Leur efficacité dépend également des priorités qu'ils se fixent, ainsi que de leur faculté à assurer une bonne gouvernance, une bonne gestion et à faire échec à la corruption, tout en veillant à la solidité de leurs propres cadres juridiques nationaux. La situation actuelle dans la plupart des pays africains n'est pas favorable aux femmes et il convient d'y remédier en adoptant un programme politique clair en la matière. Les gouvernements africains ne doivent pas se laisser intimider et accepter les plans économiques néolibéraux tels que l'austérité, qui font passer l'intérêt du capital avant le bien-être de la population. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel d'incertitude auquel le continent est confronté en raison des conditions climatiques extrêmes.

Les gouvernements devraient entreprendre des actions visant à s'attaquer aux causes profondes et aux responsabilités historiques de la crise de la dette et du climat. Les droits des femmes à participer et à influencer la prise de décision ainsi qu'à mettre en œuvre des politiques visant à garantir une transition juste et équitable devraient être garantis. Cependant, la plupart des initiatives actuellement à l'étude constituent de fausses solutions, comme les échanges dette-climat et les solutions axées sur le marché telles que les obligations dites vertes et les obligations nature-performance. Ces solutions n'aboutiront pas à des résultats équitables et risquent plutôt d'alourdir le fardeau de la dette des pays africains alors que ceux-ci continuent de faire face aux impacts du changement climatique.

L'analyse féministe a montré comment la dette, la pandémie et la crise climatique se sont avérées dévastatrices pour le bien-être des femmes à travers l'Afrique, leur infligeant une violence à une échelle jamais égalée auparavant. Les véritables solutions pour faire face à la triple crise résident donc dans le leadership et la participation des femmes à la prise de décision dans ces trois domaines. Afin de parvenir à une justice de genre, il est nécessaire de créer des politiques sensibles au genre centrées sur les concepts de droits humains tout en tenant compte du travail de soins non rémunéré. Les États africains doivent rejeter l'ensemble des mesures d'austérité imposées par les banques multilatérales et créer des mesures de protection sociale nuancées qui sont conformes aux réalités vécues par les femmes du continent.